

Quand Christophe et Sophie se sont retrouvés à la tête de l'exploitation laitière (à LOUZE, nord Haute-Marne, après une période de salariat, c'était pour réaliser un projet de vie commune mais pas à n'importe quel prix... La conduite de l'exploitation est adaptée en fonction des aspirations du couple et non des tendances du moment, dans un paysage laitier où les projets se conçoivent de plus en plus dans un cadre « sociétair ».

Christophe MATRION, 49 ans, a travaillé à l'extérieur pendant huit ans comme conducteur d'engins agricoles avant de s'installer en 1991. Quant à Sophie, elle n'est pas d'origine agricole et a travaillé comme vendeuse en grande surface pendant cinq ans avant de venir sur l'exploitation comme salariée, suite au départ à la retraite des parents de Christophe. L'exploitation comprend 102 ha de SAU avec une production laitière de 327 000 l de lait et 30 bœufs pour utiliser les parcelles de prairies éloignées de 15 à 25 km (des échanges de parcelles entre exploitants ont été réalisés pour rapprocher une partie des terres en culture).

Les données de l'exploitation en 2011-2012

SAU	102 ha
Dont Blé triticale	21 ha
Maïs grain-ensilage	15 ha
Prairies permanentes	66 ha
Cheptel	38 VL 30 bœufs/an
Lait vendu	327 000 l en AOC Brie de Meaux
EBE	99 000 €
EBE/produit brut	45 %

Des choix guidés par l'expérience salariale des éleveurs

Ces expériences de salariat hors exploitation agricole leur ont ouvert les yeux sur l'acceptation des contraintes liées à l'élevage et sur la nécessaire organisation du travail pour se préserver un cadre de vie sociale à l'extérieur de l'exploitation. L'objectif des exploitants a été de caler un système vivable en terme de quantité de travail journalier et surtout de ne pas cumuler des périodes lourdes en travail d'astreinte sur l'élevage avec le travail de saison. Un deuxième impératif du couple était de conserver un cadre de travail en phase avec l'environnement extérieur, pouvoir se dégager du temps libre en été afin de profiter de la période estivale avec le voisinage, presque comme n'importe quel salarié.

Le couple d'éleveurs ne souhaite pas partir en vacances mais c'est la recherche de temps libre au quotidien qui prime, surtout pendant les deux mois d'été.

Une conduite de l'élevage adaptée

Comme dans beaucoup de projets techniques, la première étape concerne la répartition des vêlages qui conditionne la suite de l'élevage et l'organisation du travail. Selon l'année, entre 80 et 90 % des vêlages ont lieu entre fin août et novembre.

Même si la surveillance est facilitée par une caméra, c'est le début de la période intense en travail d'astreinte qui s'étale sur toute la période d'hivernage.

Celle-ci correspond à l'ouverture du silo de maïs, la distribution des rations, l'élevage des veaux et le pic de production laitière. L'alimentation du troupeau est simplifiée avec seulement deux fourrages (ensilage de maïs et foin), deux concentrés mélangés à la ration (céréales aplaties et tourteau de colza) et de la drêche de blé déshydratée en salle de traite.

A partir de la mise à l'herbe, priorité au pâturage qui nécessite moins de travail ! Le troupeau de vaches est en 2^{ème} partie de lactation, la complémentation à base d'ensilage est arrêtée et seul le concentré en salle de traite est conservé. A cette époque, il ne reste dans le bâtiment que les veaux les plus jeunes qui nécessitent un peu de surveillance. Christophe peut alors se consacrer quasi exclusivement aux travaux de saison.

Les tarissements débutent en juin et le nombre de vaches traites diminue rapidement.

A partir de début juillet, Sophie passe le troupeau en monotraite et seule la traite du matin est conservée. Le troupeau de vaches est en pâturage libre, les veaux sont sortis en pâture et le temps d'astreinte est réduit à son minimum. Le chargement au pâturage est adapté pour éviter d'avoir des regains à récolter, sauf en bonne année fourragère.

La répartition annuelle du travail d'astreinte

A partir des vêlages, le couple est employé à plein temps pour le travail sur l'élevage, avec un pic en octobre-novembre, quand tous les travaux se cumulent. Pour Sophie, le travail d'astreinte est estimé à 6 heures par jour, essentiellement autour de la traite et la préparation des concentrés. Quant à Christophe, c'est environ 8 heures ½ de travail d'astreinte entre l'élevage des veaux, l'alimentation du troupeau, curage-paillage,... La pression diminue en deuxième partie d'hiver avec la fin des vêlages et de l'allaitement des veaux.

A partir de la mise à l'herbe, le temps d'astreinte pour Sophie diminue à 4 heures par jour pour les deux traites et celui de Christophe tombe à 1 heure pour gérer le pâturage des vaches au fil. Son temps est alors essentiellement dédié aux travaux de cultures, la surveillance des animaux au parc et les foins.

Puis en été, l'arrêt de la traite du soir permet de diminuer le temps d'astreinte à 3 heures par jour pour le couple. Les éleveurs sont libérés d'astreinte après la traite du matin. A cette époque, en dehors des jours de moisson, il est alors possible de profiter de temps libre en même temps que ceux qui travaillent hors agriculture et qui sont en congés.

Aujourd'hui, si la conduite de l'exploitation est compatible avec leurs aspirations, Christophe tempère sensiblement « on est notre patron, on organise notre travail pour avoir du temps à nous mais en contre partie, on a des responsabilités de plus en plus stressantes » et à Sophie de souligner que « ça fonctionne parce qu'on a toujours refusé les agrandissements qu'on nous proposait pour garder une exploitation à taille humaine ». Cette expérience montre qu'il est important pour chacun de se fixer des objectifs et que, même en élevage laitier, il est possible d'adapter la conduite d'entreprise en fonction de ses attentes.



Au printemps, priorité au pâturage...

L'équipe des Réseaux d'Élevage Bovins Lait

Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU

Pour l'Institut de l'Élevage : Dominique CAILLAUD

